

COMMISSION DE LA SANTÉ PUBLIQUE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU RENOUVEAU DE LA SOCIÉTÉ

Mercredi 15-03-2017

Questions de M. André Frédéric à la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur "les anticoagulants de nouvelle génération"

André Frédéric (PS): Environ 200 000 Belges souffrent de fibrillation auriculaire pouvant conduire à des accidents vasculaires cérébraux. Pour éviter ces AVC, des anticoagulants sont prescrits.

Depuis 2012, de nouveaux anticoagulants oraux (Eliquis, Pradaxa, Xarelto, Lixiana), les NOAC, sont utilisés. Ils sont plus faciles à prendre et ne sollicitent pas les examens biologiques réguliers que les anciens requéraient.

Selon un récent rapport du KCE, les NOAC présentent toutefois deux problèmes: leur durée d'action réduite et leur coût dix fois plus élevé. Ils représenteraient pour notre assurance maladie un coût annuel supplémentaire autour des 100 millions d'euros. Selon le KCE, malgré cette différence de prix, le coût pour le restant de la vie du patient n'est pas beaucoup plus élevé. Le centre d'expertise émet d'ailleurs des doutes sur la probité de certaines recommandations internationales.

Les NOAC seraient un bon choix pour les patients chez qui les anticoagulants de l'ancienne génération ne fonctionnent pas correctement ou chez qui des prises de sang régulières posent problème, à condition qu'ils observent scrupuleusement leurs prises quotidiennes ou biquotidiennes.

Sur la base de ce constat, le KCE estime qu'une renégociation du prix des NOAC s'impose.

Comptez-vous renégocier le prix des NOAC? Si ces négociations n'aboutissent pas, envisagez-vous de restreindre l'utilisation ou le remboursement de ces nouveaux anticoagulants? Estimez-vous que la probité de certaines recommandations internationales doit être remise en cause?

Maggie De Block, ministre :

Les nouveaux anticoagulants (NOAC) sont une alternative aux traitements standards d'anti- vitamines K avec une efficacité comparable, voire légèrement supérieure, mais constituent un avantage pour le patient et l'INAMI car il ne faut pas de prises de sang régulières pour trouver le bon dosage.

Les médecins prescrivent parfois des doses plus faibles de NOAC pour certains patients afin de réduire les risques de saignements mais sans efficacité prouvée, cela peut entraîner des complications.

Le coût des NOAC serait de 2,55 euros par patient et par jour pour l'INAMI contre 32 cents pour les AVK, auxquels il faut rajouter le coût des prises de sang et des consultations pour ce faire, soit 57 cents pour un contrôle mensuel. Le coût total des AVK est donc de 89 cents par jour.

Le prix officiel des NOAC ne correspond pas au prix payé par l'INAMI car les firmes lui accordent des ristournes en fonction du chiffre d'affaire. Les contrats pour chaque molécule pourront être révisés à leur terme. Il est donc inutile de renégocier le prix des NOAC dans leur totalité.

Le rapport du KCE sera soumis à la commission de remboursement des médicaments, qui est indépendante.

Nous avons passé un pacte avec les pharmaciens pour aider les patients à prendre les médicaments comme prescrits. Un pharmacien de référence pourra guider le patient.